

David HUME (1752)

Essais moraux, politiques et littéraires

**De quel côté le gouvernement
d'Angleterre penche le plus, vers la
monarchie absolue ou vers l'État
républicain?**

Traduction anonyme du XVIIIe siècle

Amsterdam : J. H. Schneider , éditeur, 1752.

Orthographe et ponctuation modernisées par Philippe Folliot

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie

Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr

Site web: <http://www.philotra.com>

<http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr
Site web: <http://www.philotra.com>
<http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/>
à partir de :

David Hume (1711-1776)

Essais moraux, politiques et littéraires

**De quel côté le gouvernement d'Angleterre penche le plus,
vers la monarchie absolue ou vers l'État républicain ?
(1752)**

Une édition électronique réalisée à partir du texte de David Hume, Essais moraux, politiques et littéraires : **De quel côté le gouvernement d'Angleterre penche le plus, vers la monarchie absolue ou vers l'État républicain?**. Traduction anonyme du XVIIIe siècle publié à Amsterdam en 1752 par J. H. Schneider, éditeur. Orthographe et ponctuation modernisées par Philippe Folliot, 2002.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2000.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 28 juillet 2002 à Chicoutimi, Québec.
Avec l'autorisation de M. Philippe Folliot.

David Hume

De quel côté le gouvernement d'Angleterre penche le plus, vers la monarchie ou vers l'État républicain?

Traduction française anonyme du XVIIIème
publiée en 1752
à Amsterdam par J.H. Schneider, éditeur.

Il subsiste contre presque tous les arts et toutes les sciences une présomption qui leur fait beaucoup de tort. L'homme le plus prudent et le plus sûr de ses principes ne saurait prévoir les événements futurs, ni prédire les conséquences éloignées des événements présents. Le plus habile médecin n'oserait déterminer ce que son malade deviendra dans quinze jours ou dans un mois. Comment donc un politique pourrait-il savoir quelle sera la situation des affaires publiques dans quelques années d'ici? *Harrington* avait posé pour principe général *que la balance du pouvoir dépend de celle de la propriété*. Il en était si convaincu que le rétablissement de la monarchie en Angleterre lui parut une chose impossible, et il le publia hardiment. À peine son livre avait vu le jour, que le roi remonta sur le trône, et depuis ce temps, nous avons vu l'autorité royale continuer sur le même pied qu'auparavant.

Le mauvais succès de cette prophétie ne m'empêchera pas d'examiner une question très importante. *De quel côté le gouvernement britannique penche-t-il davantage? Est-ce vers la monarchie absolue? Est-ce vers l'État républicain? Et dans laquelle de ces deux formes est-il probable qu'il doit un jour se terminer?* Si je suis téméraire, c'est sans beaucoup de danger. Comme

nous ne paraissions être menacés d'aucune révolution subite, je puis me flatter en tout cas de me soustraire personnellement à la honte d'avoir mal deviné.

Voici les raisons que peuvent alléguer ceux qui croient que nous penchons à devenir monarchie absolue.

Quoiqu'il soit incontestable que les richesses influent beaucoup sur le pouvoir, il ne s'ensuit pas absolument de là que *le degré du pouvoir doive être proportionné à celui des richesses*. Cette maxime ne peut être admise qu'avec des restrictions. Il est évident qu'une moindre somme dans une main peut en contrebalancer une plus grande, partagée entre plusieurs personnes. Ce n'est pas seulement parce qu'il est difficile d'inspirer les mêmes vues à un certain nombre de personnes, et de leur faire prendre des mesures en commun; c'est encore parce que le même bien fait plus d'effet lorsqu'il se trouve réuni, que lorsqu'il est dispersé. Cent particuliers dont chacun jouit de milles livres sterling par an peuvent consumer tout leur revenu, sans qu'il en revienne de l'avantage à personne, excepté à leurs domestiques et aux artisans qu'ils emploient; et ceux-ci regardent, à juste titre, le profit qu'ils tirent comme le fruit de leur travail; au lieu qu'un homme qui jouit de cent mille livres par an, pour peu qu'il ait de générosité et d'adresse, se fera un grand nombre de clients. Les uns, il les gagnera par des services réels, et la plupart par les services qu'il leur fera espérer.

De là vient que dans tous les États libres, les particuliers fort riches ont toujours causé de l'ombrage, quoiqu'il n'y eut aucune proportion entre leurs richesses et celles de l'État. Crassus, si je ne me trompe, ne possédait qu'un peu au-delà de 1600000 livres de notre argent ¹. Cependant, ce ne fut pas par son génie, qui n'avait rien d'extraordinaire, mais par ses biens, qu'il balança jusqu'à la mort l'autorité de Pompée et de César. Ils ne purent devenir les maîtres du monde que lorsque Crassus eut cessé de vivre. C'est par ses trésors que la famille de *Médicis* s'empara du gouvernement de Florence; et assurément ces trésors étaient fort peu de chose, comparés aux richesses de tous les habitants d'une république aussi opulente.

Ces considérations sont bien propres à donner une haute idée de l'esprit de liberté dont la nation anglaise est animée. Comment, sans cela, eussions-nous pu maintenir, depuis tant de siècles, notre constitution contre des souverains qui, à la splendeur et à la majesté de la couronne, ont toujours joint des richesses immenses, et telles qu'il n'y a point d'exemple qu'aucun citoyen d'un État libre en ait jamais possédé de pareilles? Cependant, on peut dire avec assurance que cet esprit patriotique, fût-il plus ardent encore, ne sera point en état de résister à ce poids énorme de propriété dont jouit le roi qui est actuellement sur le trône, et qui s'augmente de jour en jour.

¹ Comme l'intérêt était plus haut à Rome que chez nous, cela pouvait faire à peu près cent mille livres sterling par an.

A ne faire qu'un calcul très modéré, on peut compter que la couronne dispose à peu près de trois millions. La liste civile peut aller à un million, ou peu s'en faut. La perception de tous les impôts à un second million; les charges militaires et navales, conjointement avec les bénéfices ecclésiastiques portent au-delà d'un troisième million. Quelle somme! Elle comprend, sans exagération, plus de la trentième partie de tout ce que produisent les revenus et le travail du royaume. Si nous y ajoutons, d'un côté, les besoins du luxe, qui augmente continuellement, et la corruption de nos mœurs, de l'autre, la puissance et les prérogatives du roi, avec les nombreuses armées qu'il commande en chef, il n'y a personne qui puisse se promettre une longue durée de notre liberté. Sans les efforts les plus extraordinaires, il est impossible qu'elle ne succombe à tant de circonstances qui tendent à sa destruction.

Ceux qui soutiennent que nous tendons à devenir république se fondent sur des arguments qui ne guère moins plausibles. Ils diront que les biens immenses du souverain, la dignité de premier magistrat, et toutes les autres prérogatives dont les lois lui accordent la jouissance, et qui naturellement semblent devoir augmenter sa puissance, la rendent en effet moins pernicieuse à la liberté. Si l'Angleterre était une république, on aurait raison de concevoir de l'ombrage d'un particulier qui n'aurait que le tiers ou même que la dixième partie des revenus dont la couronne dispose. Ce particulier ne manquerait pas d'avoir beaucoup d'influence dans le gouvernement, et une autorité aussi irrégulière et aussi illégale est infiniment plus dangereuse qu'une autorité beaucoup plus grande, qui est avouée par les lois. Un usurpateur ¹ ne met point de bornes à ses prétentions. Ses créatures forment en sa faveur les espérances et les projets les plus vastes. L'acharnement de ses ennemis pique son ambition, en même temps qu'il lui inspire des craintes et des soupçons; et lorsque le gouvernement est une fois mis en fermentation, tous les humeurs vicieuses de l'État se rejettent sur lui et prennent le dessus. L'autorité légitime, au contraire, quelque étendue qu'elle soit, est toujours environnée de barrières qui bornent les espérances et les prétentions de celui qui la possède. Les lois fournissent des remèdes contre l'abus qu'il en voudrait faire. Une personne aussi éminente a beaucoup à perdre, et n'a que peu à gagner par des usurpations. Enfin, comme on ne lui refuse jamais la soumission qui lui est due, elle n'est guère tentée d'aspirer plus haut; et si elle l'était, elle ne trouverait pas l'occasion favorable pour réussir.

D'ailleurs, il en est des vues ambitieuses comme des sectes qui se forment dans la philosophie ou dans la religion. Dans leur nouveauté, elles mettent tous les esprits en agitation. On les défend et on les combat avec une égale chaleur. Par là, elles se répandent avec une vitesse prodigieuse, et se font

¹Cromwel disait au président de Bellievre : *on ne monte jamais si haut que quand on ne sait pas où l'on va*. Mémoires du cardinal de Retz.

beaucoup plus d'adhérents que les doctrines qui sont consacrées par la sanction des lois, et qui portent le sceau respectable de l'antiquité. Tels sont les effets de la nouveauté : lorsqu'une chose plaît parce qu'elle est nouvelle, elle plaît doublement, et par la même raison, lorsqu'elle est désagréable, elle cause un double déplaisir. On remarque presque toujours que les hommes ambitieux sont autant favorisés dans leurs desseins par la violence de leurs ennemis que par le zèle de leurs partisans.

Enfin, si le grand nombre se laisse gouverner par l'intérêt, l'intérêt lui-même, aussi bien que toute la vie humaine, est soumis à l'empire de l'opinion. Or, depuis environ cinquante ans, la liberté et le progrès des sciences ont fait un changement considérable dans les opinions. La plupart des habitants de notre île se sont dépouillés de cette vénération superstitieuse qu'on avait autrefois pour les noms et pour les autorités. Le clergé a beaucoup perdu de son crédit. On a tourné en ridicule ses dogmes et ses prétentions. La religion elle-même a de la peine à s'en sauver. Le nom de roi n'est pas fort respecté et si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de l'appeler le vicaire de Dieu sur la terre, ou de lui conférer un de ces titres magnifiques dont autrefois le genre humain était si ébloui, il ne ferait qu'exciter des éclats de rire. Il est vrai que, dans des temps tranquilles, la couronne peut, par le moyen de ses grands revenus, maintenir son autorité, en influant sur les esprits intéressés. Mais au moindre choc, à la moindre convulsion de l'État, les motifs d'intérêt s'en iront en fumée. A quoi tiendra alors un pouvoir à qui les opinions et les principes reçus ne prêtent plus d'appui? Sa destruction immédiate en sera la suite. Si du temps de la *révolution*, les hommes avaient pensé comme ils pensent aujourd'hui, la monarchie courrait grand risque d'être à jamais proscrite de l'Angleterre.

Si, après avoir pesé les arguments de part et d'autre, j'ose dire mon sentiment, le pouvoir de la couronne, soutenu par tant de richesses, me semble devoir aller en croissant, à moins que quelque événement extraordinaire ne vienne s'opposer à ses progrès. J'ajouterai que ce pouvoir me paraît croître en effet, quoiqu'avec lenteur, et par des gradations presque imperceptibles. La balance a longtemps eu une pente très forte vers le gouvernement populaire. Ce n'est que depuis peu qu'elle s'incline vers le monarchisme.

Il est connu que chaque gouvernement, à sa période fatale, le corps politique meurt comme le corps animal, mais tous les genres de mort n'étant pas également désirables, on peut demander que est celui qui conviendrait le mieux à notre constitution. Faudrait-il souhaiter de le voir se résoudre en démocratie, ou en monarchie absolue? Quoique la liberté soit pour l'ordinaire infiniment préférable à l'esclavage, je dirai pourtant avec franchise que j'aimerais mieux voir un souverain absolu sur le trône, que de voir l'Angleterre convertie en république.

Quelle sorte de république pourrions-nous espérer? Il ne s'agit pas ici d'un de ces plans imaginaires que les spéculateurs enfantent dans leurs cabinets. Il n'y a point de doute qu'on ne puisse imaginer une république plus parfaite que ne l'est la monarchie absolue, plus parfaite même que ne l'est notre constitution; mais avons-nous lieu de croire que cet État puisse jamais s'établir sur les ruines de notre gouvernement? Si, dans une pareille conjoncture, il se trouve parmi nous un particulier assez puissant pour ramasser les débris de notre constitution, et pour en former une nouvelle, ce particulier sera en effet un monarque absolu, et il n'aura garde d'abdiquer son pouvoir pour rendre la liberté à sa patrie. Nous en avons vu un exemple, propre à nous convaincre de cette vérité. Il faudrait donc abandonner notre sort au cours naturel des événements, et en ce cas, la chambre des communes, telle que nous la voyons aujourd'hui, serait chargée de la législation et des soins de l'État. Mais ici se présentent des inconvénients par milliers. Supposons, ce qui est peu probable, que cette chambre vienne à se congédier elle-même, chaque nouvelle élection allumera le flambeau de la guerre civile. Si la chambre se proroge sans jamais se dissoudre, nous éprouverons toutes les horreurs d'une faction subdivisée à l'infini. Un état aussi violent ne peut durer. Après des troubles et des guerres intestines sans nombre, nous serons trop heureux de pouvoir nous sauver dans les bras de la monarchie; et n'y aurait-il pas mieux valu d'y avoir acquiescé dès le commencement? Je conclus de là que la monarchie absolue est la mort la plus douce, la vraie *euthanasia* de la constitution britannique.

Si d'un côté, nous avons plus de raisons d'appréhender le pouvoir absolu, parce que le péril est plus imminent, de l'autre, nous avons plus de sujet de redouter le gouvernement populaire, parce que le péril est plus terrible. Que ces réflexions nous apprennent à être modérés dans nos controverses de politique, c'est la plus sage leçon que nous en puissions tirer.